



Convention collective port de charge

Par Alexelle

Bonjour,

Je suis fonctionnaire territoriale avec la convention 8411z.

Je souhaite savoir quel est le port de charge autorisé pour les hommes et pour les femmes.

J'ai trouvé plusieurs choses sur internet qui va de 18 à 25 kg.
Je n'ai pas réussi à trouver la réponse dans la convention collective.
Nous portons des charges toute la journée.
Nous avons parfois des planches à roulettes pour nous aider.

Par avance, merci de votre aide.

Par morobar

Bjr,
I faut explorer le site INRS
[url=https://www.inrs.fr/]https://www.inrs.fr/[/url]

Par Alexelle

Merci mais je n'ai pas trouvé